

**DEMANDE DE DEVIS DANS LE CADRE DE LA
MISE EN CONCURRENCE DU LOT 4 DE
L'ACCORD-CADRE AC-FCS-DIDAG972-205-01 :
Lot 4 TYPE PICK UP**

Pouvoir adjudicateur

Direction interrégionale des douanes et des droits indirects Antilles-Guyane

Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)

M. DECANter Pascal directeur interrégional des douanes Antilles-Guyane

Remise des offres

**Date et heure limites de réception : 08/06/2026 à 18h00
heure locale de Martinique**

Numéro de consultation : M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01

1. Table des matières

Article 1 - Cadre juridique de la consultation.....	3
Article 2 - Objet de la demande de devis.....	3
Article 3 - Lieu d'exécution.....	3
Article 4 - Spécifications techniques.....	3
4.1 Caractéristiques de base.....	3
4.2 Spécifications techniques spécifiques douanes.....	4
Article 5 - Exigences environnementales.....	4
Article 6 - Date, modalités de remise et contenu des offres des offres :.....	4
Article 7 - Critères de sélection :.....	5
7.1 Méthode de notation du critère prix (30%).....	5
7.2 Méthode de notation du critère valeur technique(40%).....	5
7.3 Méthode de notation du critère environnemental (20%).....	6
7.4 Méthode de notation du critère délais de livraison (10%).....	6
Article 8 - Négociation.....	7
Article 9 - Attribution.....	7
Article 10 - Contentieux.....	7
Article 11 - Annexes.....	7

Article 1 - Cadre juridique de la consultation

Les stipulations du présent cahier des charges concernent l' accord-cadre passé en appel d'offres ouvert, pour l'exécution du Lot 4 Type pick up:

Les clauses et les prescriptions techniques restent inchangés et demeurent applicables à la présente consultation sauf stipulation contraire.

Article 2 - Objet de la demande de devis

La Direction Interrégionale des Douanes Antilles-Guyane (DIDAG) souhaite acquérir un Véhicule de type Pickup ou équivalent, conforme aux spécifications techniques détaillées ci-dessous.

Quantité demandée : 1 véhicule

Le marché est un marché de : Fournitures .

Code(s) CPV de la consultation : Valeur principale : 34110000-1 – Voitures particulières
34100000-8 - Véhicules à moteur

Article 3 - Lieu d'exécution

La livraison s'effectuera sur le site de la Direction Interrégionale des Douanes Antilles-Guyane sise Plateau Roy-Cluny 97 200 FORT DE FRANCE.

Article 4 - Spécifications techniques

Le véhicule proposé doit être équipé de motorisation thermique ou hybride

4.1 Caractéristiques de base

4 à 5 places assises

Longueur hors tout	Supérieur ou égal à 5 225 mm
Largeur hors tout	Supérieur ou égal à 1 800 mm
Hauteur hors tout	Supérieur ou égal à 1 780 mm
Volume de coffre	Supérieur ou égal à 1 061 l
Garde au sol	Supérieur ou égal à 205 mm
Diamètre de braquage entre murs	Supérieur ou égal à 11,8 m
Vitesse maximum	Mini 180 km/h
Type de motorisation	Diesel Essence sans plomb, électrique, hybride, hybride rechargeable
Puissance moteur thermique	Mini 163
Transmission	intégrale (4x4)
Cylindrée	Mini 1 598
Nombre de cylindres	Mini 4
Norme de dépollution	EUR06
Carburant	Diesel-Essence-Hybride
Réservoir à carburant	Supérieur ou égale à 73
Autonomie	Au moins 500 km

Equipements

ABS

ESP

Airbag conducteur

Airbag passager

Démarrage sans clé (en option)

Direction assistée

Lève vitres Av électriques

Condamnation centralisée

Climatisation

Système de navigation GPS

Rétroviseurs réglables de l'intérieur

Radar de recul (aide au stationnement arrière)

Feux anti-brouillard AV

Feux de croisement LED

Système audio bluetooth

Régulateur de vitesse

Indicateur de température extérieure

Prise allume cigare 12V coté passager

Prise USB/ USB-C

Allumage automatique des feux

Allumage automatique des essuis glaces

Roue de secours

Détection de perte de pression des pneus

Alarme

Vitres teintée AV (limite légale)

Vitres teintée AR renforcée

Tapis de sol caoutchouc

Caméra de recul

Camera multi-vues

Avertisseur d'angle mort

Assistance maintien dans la voie

4.2 Service associés

- Entretien minimal: 4 ans (conformément aux clauses de l'accord cadre de référence)
- Mise en place d'un véhicule de remplacement comparable en cas d'immobilisation sans limitation de durée ou de kilométrage.

4.3 Spécifications techniques spécifiques douanes

Couleur autre que blanc,
Prise allume cigare ou 12 V dans l'habitacle, accueillant une prise jack de 6,3 mm côté droit,
Boîtes d'ampoules,
Extincteur fixé dans l'habitacle
Équipement de sécurité (triangle/gilet),
Rampe de feux de pénétration à LED encastrés dans calandre avant ou pare-chocs avant,
Sirène 2 tons police + boîtier de commande centralisé + prise jack pour gyrophare LED amovible,
Gyrophare bleu à LED amovibles pour prise jack. Ce gyrophare devra pouvoir être actionné depuis le boîtier de commande,
30 € de carburant,
Frais de mise à la route,
L'ensemble des frais liés à l'immatriculation des véhicules (frais de prestation d'immatriculation, plaques minéralogiques, et pose).
prêt d'un véhicule en cas d'immobilisation.

- Les frais d'immatriculation sont conformes à l'article L421-53 du Code des impositions des biens et des services. Le véhicule sera exonéré de la taxe régionale. Ne sont dus que la redevance d'acheminement selon le montant en vigueur au moment de l'exécution du marché (actuellement de 2,76€), la taxe fixe de 11€ et évolutions éventuelles du malus. Les montants sont susceptibles d'être modifiés et le titulaire devra prendre en compte les montants actualisés. La demande d'immatriculation devra être accompagné du code TGPE 29002 en rubrique Z1 du certificat.*

Article 5 - Exigences environnementales

Conformément aux dispositions de l'accord-cadre AC-FCS-DIDAG972-2025-01, le titulaire s'engage à respecter les exigences environnementales pour le véhicule livré dans le cadre du présent marché :

Classe énergétique

Emission de CO₂

Consommation urbaine véhicule électrique,hybride, hybride rechargeable

Consommation urbaine véhicule hybride ou hybride rechargeable À renseigner (L/100 km)

Consommation énergétique en temps réel véhicule électrique, hybride, hybride rechargeable

Descriptif du circuit de traitement des batteries usagées (nom, de l'éco-organisme, délai de traitement sur le territoire ou en hexagone, etc.)

Article 6 - Date, modalités de remise et contenu des offres des offres :

- **Date limite de réception des plis : Le 08/06/2026 à 18 heures (heure de Martinique)** Seuls les plis reçus au plus tard à cette date et à cette heure seront ouverts. Tout pli reçu après cette limite ne sera pas pris en compte et sera rejeté. Les plis et les "copies de sauvegarde" parvenus hors délai seront inscrits au registre des dépôts et rejetés.
- **Format** : Les offres doivent être transmises **exclusivement par voie dématérialisée**
- **Sur la plateforme des achats de l'État (PLACE)** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Et par email aux adresses suivantes :

miquelle.bellay@douane.finances.gouv.fr

bop-pli-antilles-guyane@douane.finances.gouv.fr

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- l'annexe A à la lettre de consultation M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 Annexe A – Dossier technique à fournir par les titulaires, le BPU/DQE M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 BPU-DQE, **fournis dans le DCE à renseigner obligatoirement.**

En cas de non production, l'offre sera jugée irrecevable.

- les actes d'engagement ATTRI1;
- **en cas de variante, une description technique détaillée des solutions proposées;**
- la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement ;
- la part des prestations que le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, notamment à des petites et moyennes entreprises;
- la demande d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement ainsi que les contrats de sous-traitance;
- la lettre de consultation et annexes (le candidat est réputé avoir pris connaissance et accepté la lettre de consultation).

Article 7 - Critères de sélection :

Sur la base de l'offre formulée du bordereau des prix unitaires remplie par les titulaires BPU/DQE M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 BPU-DQE ainsi que l'annexe A à la lettre de consultation M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 Annexe A – Dossier technique à fournir par les titulaires, et après analyse, la Direction Interregionale des Douanes Antilles-Guyane attribuera le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération
Prix	30%
Valeur technique	40%
Environnemental	20%
Délai de livraison	10%

7.1 Méthode de notation du critère prix (30%)

Note = (Prix le plus bas / Prix de l'offre examinée) × Note maximale (30 points)

7.2 Méthode de notation du critère valeur technique(40%)

Les sous-critères techniques sont évalués comme suit :

Sous-critère	Pondération	Barème d'évaluation
Couleur	3 %	5 pts : couleur ≠ blanc ; 3 pts : choix limité ; 1 pt : blanc ou non conforme
Puissance moteur	6 %	5 pts : ≥ seuil CCP ; 3 pts : conforme minimale ; 1 pt : inférieure
Nombre de places assises	4 %	5 pts : 4 places ; 3 pts : 5 places
Garde au sol	4 %	5 pts : ≥ seuil CCP ; 3 pts : conforme minimale ; 1 pt : inférieure
Volume de coffre	4 %	5 pts : ≥ seuil CCP ; 3 pts : conforme minimale ; 1 pt : inférieur
Garantie véhicule	5 %	5 pts : ≥ 3 ans/illimité ; 3 pts : ≥ 2 ans ; 1 pt : minimale
Garantie batterie	4 %	5 pts : ≥ 7 ans ; 3 pts : ≥ 5 ans ; 1 pt : minimale
Extension de garantie	4 %	5 pts : ≥ 3 ans ; 3 pts : ≥ 2 ans ; 1 pt : minimale
Contrat d'entretien	4 %	5 pts : ≥ 5 ans ; 3 pts : 4 ans ; 1 pt : inférieur
Prêt de véhicule en cas de panne	2 %	5 pts : prêt systématique ; 3 pts : prêt sous conditions ; 1 pt : non proposé

7.3 Méthode de notation du critère environnemental (20%)

Les sous-critères environnementaux sont évalués comme suit:

Sous-critère	Pondération	Barème d'évaluation
Émissions de CO ₂ (Euro 6/Euro 7)	5%	5 pts : émissions les plus faibles, conformes Euro 6 et anticipant Euro 7 ; 3 pts : conformité minimale Euro 6 ; 1 pt : dépassement des seuils
Consommation urbaine (L/100 km ou kWh/100 km)	5%	5 pts : ≤ 4,5 L/100 km ou autonomie électrique ≥ 200 km ; 3 pts : conforme aux seuils ; 1 pt : consommation supérieure
Consommation énergétique en temps réel (kWh/100 km)	4%	5 pts : données précises et optimisées ; 3 pts : données conformes mais moyennes ; 1 pt : données insuffisantes
Classe énergétique	3%	5 pts : Classe A ; 3 pts : Classe B ; 1 pt : Classe C ou inférieure
Circuit de traitement des batteries usagées	3%	5 pts : descriptif complet (éco-organisme agréé, délai de traitement, localisation Martinique ou métropole) ; 3 pts : descriptif partiel ; 1 pt : absence de descriptif

7.4 Méthode de notation du critère délais de livraison (10%)

Évaluation	Note
Non traité ou non conforme	0 point
Délai de livraison ≥ 6 mois	15 points
Délai optimisé (< 6 mois)	30 points

Article 8 - Négociation

Conformément à l'article 9 du règlement de consultation de l'Accord-cadre référencé AC-FCS-DIDAG972-2025-01, le marché subséquent ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et qu'elles soient, par nature, régularisables.

Les offres régularisées sont examinées dans les mêmes conditions que celles applicables aux offres initiales, telles que mentionnées à l'article correspondant du présent RC.

Les offres finales demeurées irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Article 9 - Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation.

Les soumissionnaires évincés sont informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées aux articles à l'article R.2181-1 et suivants du Code de la commande publique.

Article 10 - Contentieux

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de :

Tribunal administratif de Fort de France

12 rue du Citronnier

Plateau Fofo

CS17103

97271 Schoelcher Cedex.

Article 11 - Annexes

- M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 BPU-DQE ;
- M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 CCP Annexe A – Dossier technique à fournir par les titulaires ;
- M4-AC-FCS-DIDAG972-2025-01 CCP Annexe B – Attestation sur l'honneur;